

Les régents de paléziens sous le régime bernois

Autor(en): **Lacher, Walter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **59 (1951)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-46023>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les régents de Palézieux sous le régime bernois

Après l'avènement de la Réforme, pendant près de cent ans, les pasteurs instruisirent eux-mêmes la jeunesse. Afin de les décharger de ce soin, LL. EE. nommèrent en 1620 un « diacre commun » pour les deux paroisses de Châtillens et de Palézieux. C'était un pasteur auxiliaire qui devait tenir l'école alternativement à Oron et Palézieux et qui avait son logement à la « petite cure » d'Oron. Les paroisses lui remettaient annuellement 200 fl. pris sur l'ohmgeld que payaient les cabaretiers aux communes et deux muids de messel. LL. EE., d'autre part, lui accordèrent six coupes d'avoine, un muid de froment et huitante fl. tenant lieu d'un char de vin rouge.

Les communes d'au-delà de la Broye étaient trop éloignées et, lors des crues, les enfants de Châtillens et autres lieux couraient des dangers à traverser la rivière pour se rendre à Oron. Ces communes émirent le vœu d'avoir un régent particulier. Pour cette raison peut-être, le diaconat fut supprimé en 1648. On établit, en revanche, deux régents, l'un pour la paroisse de Châtillens, l'autre pour celle de Palézieux. Le régent d'Oron eut le devoir de faire l'école à Oron-la-Ville, Oron-le-Château et Châtillens : il était tenu de se déplacer dans la paroisse. Quant à celui de Palézieux, cette peine lui fut épargnée, car les communes d'Ecoteaux et de Maraçon désirèrent avoir leur propre maître d'école. Le salaire réservé jusqu'alors au diacre fut réparti entre les régents d'Oron et de Palézieux.

Une contestation s'éleva entre les deux paroisses au sujet de l'ohmgeld. Châtillens en réclamait les deux tiers et Palézieux la moitié. Les pasteurs d'Arnex et Burnier firent un arrangement à l'amiable. Chaque paroisse disposerait de l'ohmgeld qu'elle percevait. Des douze sacs de messel accordés annuellement par LL. EE. au diacre (le tarif avait un peu changé depuis 1620), sept furent attribués à la paroisse de Châtillens-Oron et cinq à

celle de Palézieux. Cette dernière dut procéder aussitôt à une division de sa part. Le pasteur Burnier fut appelé à faire le partage des cinq sacs de messel octroyés par LL. EE. aux communes « pour l'entretien de leur jeunesse ». Le ministre décida que, de ces cinq sacs (soit 40 quarterons), Palézieux recevrait 14 quarterons. A Ecoteaux et Maracon reviendraient 6 coupes et un bichet (soit 26 quarterons) et 15 écus en argent pris sur le bien des pauvres de la paroisse. En outre, ces deux communes renonceraient à la part de l'ohmgeld qu'elles « pourraient prétendre sur la maison de ville de Palézieux » et elles se contenteraient de recevoir de Palézieux 25 fl. par an. Cette clause ne serait pas modifiée le jour où du vin serait vendu à Maracon ou Ecoteaux :

« S'il arrivait que légitimement se vendît vin èsdites deux communes associées ou en l'une d'icelles, ceux de la commune de Palézieux n'auront à y prétendre aucune chose. »

Si le régent d'Oron ne recevait que la moitié du salaire du diacre, celui de Palézieux n'en recevait que le quart puisqu'il devait partager sa portion avec d'autres. Aussi avait-il bien de la peine à équilibrer son budget à moins que la commune ne vînt à son aide.

Le premier régent connu est Samson Commelin reconfirmé pour une année en 1655. C'est à lui que fait peut-être allusion le pasteur Burnier. Vers 1656, nous dit-il, des baillis passant par Palézieux se rendirent compte que le régent ne savait pas entonner les psaumes et exigèrent qu'on nommât à l'avenir des maîtres capables de diriger le chant à l'église. On changea donc de régent en 1657 et on paya sept fl. pour amener le bagage du nouveau. Le pauvre homme mourut à la tâche. En 1662, on livra quatre fl. à sa veuve et on alla « querre le ménage » de son successeur : ci 16 fl. En 1665, on procéda derechef à une relève et on amodia à cette occasion la maison de Gédéon Ardillon¹ pour loger le maître d'école. C'était Daniel Berthold, de Château-d'Æx, qui devint l'ami du gai compère Pierre Dufey et eut des démêlés avec l'irritable épouse de ce bohème.

Le diaconat ayant été rétabli à Oron en 1665 en la personne de M. Croisier, Palézieux voulut profiter de cette circonstance pour en revenir à l'ancien statut, ses expériences avec les régents

¹ Pinte ou maison Martin.

ayant été mauvaises. Le pasteur Burnier relate une démarche qu'il fit lui-même auprès du bailli à ce propos :

Le lundi 27 avril 1668, le châtelain Olevy, honnête Charles Budry et Jacques Caillet et moi, gardes du conseil, sommes allés vers notre n. et t. h. seigneur bailli d'Erlach le prier lui plût rappeler Mr et t. h. seigneur Croisier, diacre de ce bailliage, de cette résolution par lui prise de vouloir entreprendre de faire école à Palézieux sans autre maître d'école, sur les raisons par nous annoncées prises de l'impossibilité de pouvoir faire toutes les parts de la fonction et charge de dite école, lesquelles nos raisons ledit bailli aurait annoncées, disant seulement que, parler franchement, ledit sr. Croisier ne pouvait faire la fonction de maître d'école à Oron pour la paroisse de Châtillens et Palézieux. Sur quoi, avec bien humble remerciement nous nous sommes retirés.

Sur ce, Daniel Berthold s'en fut et on finit par charger le sieur de Bollond de l'instruction de la jeunesse. Malheureusement, on ne s'entendit pas avec lui. On l'accusait d'aller à confesse, de s'être rendu chez un prêtre à Sales (près de Palézieux, en terre fribourgeoise) et de s'être arrêté à Fribourg en allant à Berne. De là l'horreur qu'inspirait cet homme, au ministre Burnier surtout. On congédia le sieur de Bollond pendant l'été 1672, à un moment où le bailli était absent. Le très redouté seigneur Berset, qui avait déjà un différend avec la commune au sujet de corvées, fut fort fâché quand, à son retour, il eut connaissance de la décision qu'on avait prise sans le consulter. Il envoya, le 20 novembre, à ses administrés le billet peu tendre que voici :

Wilhelm Berset, bailli d'Oron, aux communiers de Palézieux, salut. Ayant appris que, en notre absence, auriez congédié le sr Bollond ci-devant régent d'école audit Palézieux, sans légitime sujet, ce que ne pouviez faire sans notre autorité, comme étant la plus grande partie de la pension dépendante de LL. EE., c'est pourquoi vous mandons et commandons qu'incontinent après la réception des présentes, ayez à réintroduire et rétablir ledit Bollond dans ladite charge de régent, à peine d'en répondre plus outre et d'être privés du bénéfice de ladite pension. Sur quoi vous saurez conduire.

La commune dut s'incliner, mais le 11 décembre, elle tendit de nouvelles embûches au sieur Bollond, en lui demandant

pourquoi il avait recueilli chez lui Esther Brédaz l'ex-hôtesse. Le régent, las de ces querelles, était à ce moment décidé à quitter sa maison et s'en aller ailleurs. Mais quand il demanda au lieutenant Favez qu'on voulût bien lui payer son salaire, il s'attira cette réponse peu amène : « Retirez-vous et allez où vous voudrez et où vous pourrez. » Le châtelain Olevey, en le payant, usa d'un peu plus de diplomatie : « Nous n'avons pas besoin de maître d'école, chacun instruira bien ses enfants ; nous n'avons pas de quoi les payer. »

Jean Genier, de Thierrens, successeur de Bollond, réclame à Jacques Pasche une somme qu'il lui doit « pour reste d'instruction de son fils ». Ainsi, les régents devaient courir le cachet pour améliorer leur ordinaire. Genier demeura chez J. P. Olevey¹. Violast lui succéda pendant une année, le temps de choisir Suzanne Gras pour épouse, puis un autre vint tirer ses quartiers².

Abram Berthold, de Château-d'Ex, qui était en fonction dès 1679, élut domicile au bout du Bourg, chez Forney. Était-il parent de Daniel, son prédécesseur, et de l'hôte Léonard Berthold, mort en 1658 ?

Son successeur, Daniel Rubattel, fils de feu Jean-Jacques, tira son premier quartier à Noël 1683. Point ne fut besoin de lui fournir un logement : il vivait en la charrière d'Amont avec sa mère et ses frères. Le 8 janvier 1686, la nuit de la foire de Palézieux, un scandale éclata dans la maison des hoirs Rubattel : Christine Dufey y dansa. Le régent fut accusé devant le consistoire d'avoir prêté le logis et le violon pour cette sauterie improvisée dans un esprit contraire à celui que rêvaient LL. EE. Daniel mourut en 1688, étant gouverneur. On fut embarrassé. Maître David Crausaz vint se « présenter au min. Croisier pour faire l'école ou son fils ». Ils restèrent deux jours au village aux frais de la bourgeoisie.

Finalement, Abram Rubattel, le puîné de Daniel, prit sa place. En 1691, il quitta son poste pour aller vivre à Vuibroye, où il avait fondé un foyer.

¹ Plus tard maison des Rubattel, aujourd'hui rural des Chamot.

² Au livre des pensions des ministres du Pays de Vaud, état de 1678, le diacre d'Oron tient l'école 3 jours à Palézieux et à Oron tous les jours.

Ce fut au tour de Jean-Daniel Rubattel, le cadet, de tâter du métier de régent. Il quitta son poste lorsqu'il promit d'épouser Anne Grémaud, de Granges ¹ (1705).

On fit alors « pache » avec Jacob Chollet et on dut songer de nouveau à louer une maison pour tenir l'école et loger le maître. Jacques-Daniel Dufey offrit la sienne pour 10 fl. l'an. ²

Jean-Jacques Rossier, de Villarzel, vint se présenter en 1708. Les ministres Burnier et Monnod et les srs Jacques Dufey et J. P. Graz l'interrogèrent. Depuis que M. Demiéville avait acquis la bourgeoisie de Palézieux, les gens de Villarzel connaissaient le chemin de ce village. Pour loger Rossier, on loua, dès 1709, la maison de maître François Brunet. Un contrat de 1714 dit plus expressément : « Son poêle dernier de sa maison proche la girouette avec la cuisine et une chambre dessus, soit une grande arche au choix du maître et le curtil, savoir ce qui se sème à curtil. » Ces baux étaient à l'année. En 1718, pour changer, on loua une maison de David Rubattel à l'intention de Rossier qui y resta trois ans.

Le maître d'école ne possède de demeure fixe qu'à partir de 1721. Cette année-là, Palézieux acheta à maître Brunet la maison « avec un curtil et verger dans l'enclos des murailles jouxte la grange de la bourgeoisie et partie le commun et curtil des hoirs de Michel Dufey d'orient, le clos du châtelain de Montet d'occident, la tour de Palézieux de vent, la grange de Palézieux avec le grenier du châtelain Rubattel de bise. » La maison destinée au régent se trouvait, comme on le voit, de même que la grange communale, sur l'emplacement de l'auberge actuelle.

Bernard Graz († 1707) et son fils Jean, ainsi que Pierre Dufey († 1709) avaient fait en faveur du régent des legs dont l'intérêt de 8 fl. n'est mis en compte qu'à partir de 1716. Ursule, fille du pasteur Burnier et veuve de Jean Graz, fit à son tour un legs au régent et aux pauvres de la paroisse en 1721. Suivant la tradition de la famille, le petit-fils d'Ursule, le ministre Delavaux, légua en 1768 un louis neuf pour l'augmentation de la pension du régent.

¹ Il est divorcé en 1707 et Claudaz Brédaz prétend qu'il lui a fait des promesses de mariage.

² Pinte ou maison Mayor.

Les droits et les devoirs des maîtres d'école furent fixés de nouveau en 1725 par la bourgeoisie en présence du ministre Corboz.

La bourgeoisie fournira une maison, un curtil, plus 26 écus pp. que le gouverneur paiera par quartiers, plus 28 quarterons de messel desquels le gouverneur payera 14 quarterons, et les autres 14 quarterons le régent les ira querre au château (par quartiers), et c'est outre 2 bajoires pour le chant des psaumes qui seront prises dans la boîte des pauvres qui se payeront aussi par quartiers. Il tiendra les écoles comme suit : depuis Pâques jusqu'à St-Michel, lundi, mardi, jeudi et vendredi 3 écoles par jour ; mercredi et samedi 2 par jour ; et depuis la St-Michel ne tiendra lundi, mardi, jeudi et vendredi que 2 écoles et mercredi et samedi qu'une par jour ; prière tous les vendredi matin à la réserve du temps des moissons ; devra lire tous les dimanches matin en chaire devant le prêche à l'alternative entre lui et celui de Maraçon.

Au début du XVIII^e siècle, la subtile question de l'ohmgeld hanta les esprits de messieurs les conseillers. Par le traité de 1648, conclu grâce à l'entremise du pasteur Burnier, Palézieux s'engageait à payer pour les régents de Maraçon et d'Ecoteaux 25 fl. de l'ohmgeld perçu sur le logis. Dès le moment où les deux communes bénéficiaires de cette clause possédèrent leurs propres auberges, il n'y eut plus de raison pour que Palézieux continuât à verser cette somme. Maraçon et Ecoteaux n'avaient qu'à tirer un impôt de leurs cabaretiers et de leurs vendeurs de cru pour payer leur régent. Palézieux allait même plus loin et présentait des revendications à l'égard de l'ohmgeld qu'il eût aimé percevoir à Maraçon et Ecoteaux. Il avait mauvaise grâce à prétendre lever un impôt sur le territoire de communes qui étaient ses égales. En revanche, il avait raison de ne plus vouloir contribuer au salaire de leurs régents. Cependant, la bourgeoisie était liée par son traité où elle s'engageait à payer les 25 fl., même si du vin était vendu dans les deux autres communes. En 1718, le châtelain Rubattel envoya à M. Demiéville à Villarzel une missive munie de son sceau privé et conçue en ces termes :

J'ai ordre de nos bourgeois de vous envoyer un extrait d'un traité qui fut fait entre les trois communes de Palézieux, Ecoteaux et Maraçon en l'an 1648 pour les ohmgelds du vin qui se vend au logis de Palézieux que LL. EE. nous ont accordé en paroisse pour payer nos

maîtres d'école ; lequel traité fut fait à notre grand préjudice puisque toute l'année ceux de Maraçon et d'Ecoteaux vendent vin sans payer l'ohmgeld, ce que nous ne voulons plus souffrir d'autant que nous baillons annuellement 25 fl. de nos ohmgelds à ceux d'Ecoteaux et de Maraçon pour payer leurs maîtres d'école, et au cas qu'ils nous fassent refus de nous payer les ohmgelds du vin qu'ils vendent, nous voulons tâcher de rompre le traité... On a trouvé à propos de vous prier de nous assister de vos prudents avis.

Cette démarche diplomatique resta probablement sans effet. Demiéville dut conseiller à Rubattel de ne pas agir. La question de l'ohmgeld continuera cependant à irriter la commune. Elle sera évoquée de nouveau en 1768, lorsque Favre de Franez, après avoir été aubergiste à Palézieux, se mettra à vendre à Ecoteaux du vin de son cru. Ecoteaux et Maraçon seront alors sommés de produire les titres prouvant qu'ils sont exemptés de l'ohmgeld.

Lorsque Jean-Jacques Rossier quitta Palézieux (1728), on se rendit auprès du ministre pour lui recommander Jacques Brunet, fils de maître François, le réfugié français. Ses manières vives de méridional en avaient imposé aux villageois. Jacques, qui était alors âgé de vingt-huit ans, avait des capacités¹. Mais le choix des bourgeois ne fut pas ratifié en haut lieu. LL. EE. nommèrent le sieur Etienne Mellet.

On restaura la maison d'école en 1737 et on convint avec maître Jacques Beroud qu'il en ferait « la muraille du côté de la tour dès la colonne de la grange du logis jusqu'au four à la hauteur de la sablière² ».

En 1738, la commune ayant demandé à LL. EE. une augmentation de la pension du régent, Fischer, secrétaire des finances romandes à Berne, lui proposa, tout en lui accordant 500 fl., d'échanger les 14 quarterons de messel dus par LL. EE. contre 100 écus blancs. M. le trésorier préférait les espèces sonnantes au troc moyenâgeux. Contrairement à ce que l'on croit, Berne préconisait les paiements en monnaie bien avant la Révolution. C'est à tort qu'on lie l'image du bailli à celle de gerbes et de sacs de froment. S'il n'avait tenu qu'à LL. EE., le rachat des dîmes eût eu lieu vers 1750. C'étaient les paysans qui

¹ Son frère Jean-Pierre était alors régent à Chesalles et Oron.

² Base du toit.

restaient attachés aux paiements en nature. En l'occurrence, il était plus avantageux pour le régent d'aller chercher son messel au château plutôt que de le faire venir de Moudon ou de Vevey. LL. EE. voulurent bien admettre ce raisonnement. Deux dernières suppliques de la commune achevèrent de les convaincre. Celle du 8 avril 1740 était accompagnée d'un éloge du sieur Mellet qui, depuis douze ans, s'était « acquitté de ses devoirs de bien en mieux » et d'une description des lourdes charges qui incombaient au régent, l'école étant « composée de 96 enfants de tous âges ». Le pasteur lui-même donnait ce témoignage : « Nous fîmes hier la visite de l'école et nous avons eu le plaisir de voir que les enfants avaient fait des progrès considérables par les soins infatigables que le dit régent s'est donnés. »

Dans sa dernière supplique, du 5 juin, la commune faisait allusion à la maison qu'elle avait été obligée d'acheter pour servir d'école et qu'elle venait de réparer et au chenevier qu'elle avait « donné dernièrement au régent pour l'encourager ».

Le 24 juin 1740, le secrétaire du trésorier du Pays de Vaud écrivait au bailli ce qui suit :

LL. EE. ayant vu que la commune de Palézieux se faisait de la peine de se relâcher de 14 quarterons de messel que leur maître d'école retire annuellement des greniers du château d'Oron appartenant à LL. EE. pour une somme d'argent qu'on voulait lui donner en place, LL. EE. ne s'étant pas défait de leur bienveillance accoutumée ont bien, nonobstant le susdit refus, par une pure considération, voulu aider à la dite commune à subvenir au subside et pour l'augmentation du salaire de son régent lui accorder avec les 14 quarterons de messel la somme de 500 fl. sous la condition que la commune s'arrentera en faveur de LL. EE. et qu'elle en payera l'intérêt à 5 pour cent à son régent.

Le 21 mars 1742, LL. EE. remirent cette somme à la commune qui s'arrenta alors auprès de Madame de Denezy. Le sieur Mellet ne jouit pas longtemps de son augmentation. On le destitua. Mais il se consola de ce revers en épousant Jeanne-Madeleine Davet.

Jacob Dufey fut établi régent à sa place, après avoir été examiné par le ministre Carey. Il reçut du bailli Thormann son brevet, c'est-à-dire son titre de nomination, dans lequel, selon la coutume, ses droits et ses devoirs étaient stipulés. La pension

en argent était dès lors, augmentation comprise, de 150 fl. Les deux bajoires consistaient en 18 fl. 9 sols pour le chant des psaumes et 2 fl. 6 sols pour les fêtes des communions et jeûnes. De plus, il avait été arrêté que les enfants porteraient « en temps d'hiver chacun une bûche de bois pour échauffer le fourneau du poêle de l'école ».

Le choix de Jacob Dufey ne fut guère plus heureux que celui du sieur Mellet. Ce régent avait la déplorable habitude de « ruiner les bois communs en coupant là quantité de petites plantes qu'il apportait avec sa hotte ». Il faisait autant de ravages dans les forêts que les darbons dans les champs. On eut fort envie dès 1751 de demander son congé au bailli, mais on patienta encore quelques années. Finalement, on obtint que son frère Jean-Rodolphe fût nommé à sa place. Aussitôt que le ministre Leyvraz eut examiné le candidat, le bailli May lui délivra un brevet.

Lorsque, en 1767, des réparations durent être faites au poêle de la maison d'école, on permit à Jean-Rodolphe Dufey d'enseigner chez lui, dans sa maison du Carroz. Celui-ci, qui préférait l'intimité de son home, répugnait à réintégrer le local qui lui était officiellement réservé, si bien qu'on dut se résigner à le louer pour en tirer parti. Ainsi la maison d'école servit en 1773 de logement à la veuve Decosterd, gardienne des pourceaux. La bourgeoisie se plaignit de lui au ministre Cusin pour une raison qui ne nous est pas connue (1779), mais que nous pouvons deviner. Il était alors âgé de 70 ans et n'avait plus l'énergie nécessaire pour tenir une classe ou entonner les psaumes. Il donna spontanément sa démission en 1781, en réclamant une petite faveur.

Il a été représenté que comme on a appris indirectement que le sieur régent Dufey actuel voudrait se déporter de son poste vu son âge et ses infirmités, mais qu'il s'attend et espère que la commune voudra bien gracieusement lui accorder quelque chose, ce qu'ayant été pris en considération, la commune, quoiqu'elle ne puisse pas envisager le régent comme pauvre, elle lui a, par égard à ses infirmités et caducité, accordé un louis d'or neuf... cependant sans aucune conséquence pour ses successeurs. Ladite délibération ayant été communiquée à sa Magnifique Seigneurie Baillivale par le gouverneur, ledit noble et très honoré Seigneur bailli a ajouté au pied comme suit : pour faire un sort au vieux régent qui s'est démis, la commune payera pour lui son

focage de quatre quarterons d'avoine et chapon et lui réservera sur la pension du nouveau régent un sac de messel, le tout annuellement, outre le louis ci-dessus une fois payé.

On mit à profit la « vacance de la régence » pour agrandir la salle d'étude « du côté orient à la longueur du four ». Jacques-David Beroud, de la dynastie de maçons d'Ecoteaux, fut requis pour les travaux de maçonnerie.

Jean-Abram Dony, de Villette, fut appelé à enseigner à son tour la jeunesse. Il fit deux fois l'objet d'une discussion aux séances de la commune en 1782. Tout d'abord, on lui permit de mettre sur son chenevier la boue du fossé servant à l'écoulement des eaux du village. « Comme la golie du bout de ça du pont de la Broye a beaucoup de terre qui incommode les passants à cause de la boue, la bourgeoisie l'a donnée à ramasser au Sr régent Donis pour la lever cet automne seulement, à condition qu'il la mette sur le chenevier de la commune qui est adjoint à la régence. » D'autre part, Dony ayant demandé qu'on lui remît de l'argent plutôt que du messel, on décida de lui payer le messel à 20 batz le quarteron. Ce régent était du même avis que LL. EE. : il préférait être payé en espèces plutôt qu'en nature. Ses collègues tenaient en général à leurs graines. Son cas est particulier. On lui montait de Villette, à meilleur compte, les céréales dont il avait besoin. Nous retrouvons Dony en 1786, époux de Marguerite Dufey. En 1787, il quitte son poste ¹.

De son successeur, Daniel-Abram-Elie Dénéreaz, nous ne savons presque rien. Il épousa lui aussi une fille du village, Jeanne-Elisabeth Davet, et mourut en 1798.

WALTER LACHER.

¹ En 1783, il reçut de la commune 80 fl. pour avoir entretenu et instruit la fille pauvre de Jean-Isaac Dufey.